

Accusé de réception en préfecture  
014-200056869-20251224-PC01406125G0005-AR  
Date de télétransmission : 15/01/2026  
Date de réception préfecture : 15/01/2026

Département du CALVADOS  
Arrondissement de VIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée de La Ferrière Harang  
ARRETE N°2025/G045

Dossier n° PC 014 061 25G0005

Date de dépôt : 28/08/2025

Demandeur : GAEC A3F

Le Fouc - La Ferrière Harang

14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Pour : Permis de construire

Adresse des terrains : Le Fouc - La Ferrière Harang  
à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)

Références cadastrales : 264ZH64, 264ZH65

Superficie des terrains : 43 719,00 m<sup>2</sup>

Destinataire : GAEC A3F

Monsieur LEVALLOIS MANUEL

Le Fouc - La Ferrière Harang

14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

L.A.R. n°

N/Réf : PC 14061 25 G0005

Objet : Rejet tacite suite à pièces complémentaires non fournies

Monsieur,

Par courrier en date du 16/09/2025, notifié le 23/09/2025, je vous ai informé que votre demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 24 DECEMBRE 2025

Le Maire délégué de La Ferrière-Harang,



Informations :

Le terrain est en classement des zones à potentiel radon selon l'arrêté du 27 juin 2018 (Contours des communes 2016) Zone 3.

La parcelle est située en zone à risque d'exposition au plomb (Département du Calvados - Habitat construit avant le 01/01/1949).

Le terrain est situé dans une commune soumise à un risque sismique faible de niveau 2 (Arrêté du 22 octobre 2010).

A titre d'information pour connaître les enjeux environnementaux et les risques de la commune concernant votre terrain qui sont consultables sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php>

Date d'affichage de l'avis de dépôt en Mairie :

Transmis au contrôle de légalité le :

PC 14061 25 G0005